

Mars 2022

Consultations de psychologues

Lors du discours de clôture des Assises de la santé mentale le 28 septembre 2021, le Président de la République a annoncé la mise en place de consultations de psychologues prises en charge par la Sécurité sociale sur la base de forfait, pour tous dès l'âge de 3 ans, sur prescription médicale et dans le cadre d'un parcours de soins. Cette nouvelle mesure figure dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022.

En résumé :

Cette fiche a pour objectif :

- de vous présenter le nouveau dispositif de prise en charge des séances d'accompagnement par un psychologue,
- et les dernières actualités.



La prise en charge dans le droit commun pour 2022

« MonPsy »

Dès le printemps 2022, le nouveau dispositif de prise en charge de séances d'accompagnement par un psychologue entrera en vigueur pour les assurés et fera l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie.

L'assuré sera adressé par un médecin et le psychologue réalisant les séances aura été sélectionné

par une autorité compétente et sera conventionné avec l'Assurance maladie.

Ces séances ne pourront pas faire l'objet de dépassement d'honoraires.

Textes réglementaires

- Décret n°2022-195 du 17 février 2022 relatif à la prise en charge des séances d'accompagnement réalisées par un psychologue
- Arrêté du 17 février 2022 fixant la liste des pièces justificatives permettant de candidater au dispositif de prise en charge de séances d'accompagnement réalisées par un psychologue
- Arrêté du 2 mars 2022 fixant la convention type entre l'Assurance maladie et les professionnels s'engageant dans le cadre du dispositif de prise en charge de séances d'accompagnement par un psychologue
- Arrêté du 8 mars 2022 relatif aux tarifs, codes de facturation et critères d'inclusion du dispositif de prise en charge de séances d'accompagnement psychologique.

Cette nouvelle mesure portée conjointement par le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Assurance maladie a vocation à unifier les dispositifs existants. La CNAM estime la population concernée par ce dispositif à 8,5 millions de personnes.

Fiche Expertise

Consultations de psychologues

Mars 2022

- Remboursement **60% par l'Assurance maladie** et **40% par les complémentaires**.
- **Tarifs : 40 €** pour la 1^{re} séance (bilan initial) et **30 €** pour les 7 séances de suivi (au maximum) soit une limite fixée à 8 séances par année civile.
- **17 février 2022** : lancement de la procédure de candidature des psychologues.
- **Printemps 2022** : remboursement des séances.

Les patients concernés

Les enfants dès 3 ans et les adolescents présentant une situation de mal-être ou souffrance psychique d'intensité légère à modérée, qui a pu susciter l'inquiétude de l'entourage (famille, milieu scolaire, médecin, etc.)

Les adultes en souffrance psychique d'intensité légère à modérée présentant :

- Soit un trouble anxieux
- Soit un trouble dépressif
- Soit un mésusage lié à l'usage du tabac, d'alcool ou de cannabis (hors dépendance)
- Soit un trouble du comportement alimentaire (sans critères de gravité).

Sont exclus du dispositif, les patients en situation d'urgence, présentant un risque suicidaire ou avec des critères de gravité, ceux-ci devant être orientés vers les psychiatres ou des structures spécialisées.

Les étapes

1. Prendre RDV chez son médecin
2. Prendre RDV chez un psychologue partenaire (annuaire MonPsy), possibilité de séances par vidéoconférence
3. Règlement des séances directement au psychologue qui remet ensuite une feuille de soins
4. Transmission de la feuille de soins et du courrier d'adressage à la CPAM pour remboursement.

Le rôle du médecin

Après évaluation des troubles du patient, le médecin lui remet un courrier d'adressage (nécessaire au remboursement) et un courrier d'accompagnement avec le contexte, les éléments cliniques et le motif de l'adressage à destination du psychologue partenaire du dispositif.

Les psychologues partenaires

Seuls les psychologues volontaires et sélectionnés sont conventionnés par l'Assurance maladie pour participer au dispositif.

Critères d'éligibilité : psychologues inscrits au registre ADELI auprès de l'ARS, parcours consolidé en psychologie clinique, au moins 3 ans d'expérience clinique et les structures employant un psychologue remplissant les conditions énoncées ci-dessus, et adhérentes soit à l'Accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluriprofessionnelles (MSP) soit à l'Accord national des centres de santé, uniquement pour les séances réalisées par le psychologue signataire de la présente convention.

Dès le dossier éligible, celui-ci est transmis à la CPAM du département d'exercice du psychologue qui le conventionne et dès avril 2022 les coordonnées du psychologue sont publiées sur le site monpsy.sante.gouv.fr

Ce dispositif peut ne concerner qu'une partie de leur activité.



Fiche Expertise

Consultations de psychologues

Mars 2022

Prolongation des dispositifs existants

Santé psy étudiants



Depuis le 10 mars 2021 : mise à dispo d'une plateforme nationale d'accompagnement psychologique **pour les étudiants** ([Santé Psy Étudiant \(etudiant.gouv.fr\)](https://santepsy-estudiant.gouv.fr)) :

- Consultation auprès du médecin généraliste ou du service de santé universitaire pour orientation vers un accompagnement psychologique
- Liste des psychologues partenaires à dispo
- Prise de RDV pour suivi : 6 séances de 45mns (à l'origine 3 séances), tarif 30 €, tiers payant intégral, prises en charge à 100% par le régime obligatoire.

A l'origine, ce dispositif devait prendre fin au 31 décembre 2021, le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation a décidé de le **prolonger jusqu'au 31 août 2022 en portant à 8 le nombre de séances.**

Depuis mars 2021, 20 661 étudiants ont été accompagnés par 1 145 psychologues soit 77 633 séances réalisées.

Source ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation



Le dispositif PsyEnfantAdo s'est achevé le 31 janvier 2022, il a permis d'accompagner près de 3 500 enfants et adolescents en souffrance psychique lors des 25 000 séances réalisées.

Source CNAM – Chiffres non exhaustifs en date du 28/02/2022



Enquête Coviprev¹

Enquête effectuée du 7 au 14 février 2022 auprès de 2000 personnes âgées de plus de 18 ans

Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de Covid-19 ?

Indicateurs clés de la santé mentale des Français lors de la vague 32 (7 au 14 février 2022) :

- **82 %** des Français déclarent avoir **une perception positive de leur vie en général.**
- **17 %** des Français montrent des signes **d'un état dépressif.**
- **23 %** des Français montrent des signes **d'un état anxieux.**
- **70 %** des Français déclarent **des problèmes de sommeil** au cours des 8 derniers jours.
- **10 %** des Français **ont eu des pensées suicidaires** au cours de l'année.



Fiche Expertise

Consultations de psychologues

Mars 2022



Coviprev :

[accédez aux résultats détaillés de l'enquête...](#)

¹ Coviprev : Nom de l'enquête lancée par Santé publique France en collaboration avec BVA. Cette enquête réalisée régulièrement depuis le début de l'épidémie vise à suivre l'évolution des comportements (gestes barrières, confinement) et de la santé mentale en population générale (bien-être, troubles), ainsi que leurs principaux déterminants.

Document : Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de Covid-19 ? Résultats de la vague 32 de l'enquête CoviPrev (7 au février 2022). Le point sur. 3 mars 2022. Saint-Maurice : Santé publique France, 4 p. Directrice de publication : Pr Geneviève Chêne. Dépôt légal : 3 mars 2022



les mutuelles ont engagé un dialogue avec les professionnels de la filière pour proposer à leurs adhérents le remboursement intégral de 4 séances de psychologue à hauteur de 60 € chacune en 2021.

[Santé mentale : rendre les psychothérapies accessibles au plus grand nombre - La Mutualité Française \(mutualite.fr\)](#)



512 000 adhérents à une mutuelle ont demandé au moins un remboursement pour une séance chez un psychologue entre fin mars et fin août 2021.

Sur toute l'année 2019 : seulement 200 000.

Ces nouvelles garanties ont particulièrement profité aux plus jeunes (215 000 demandes en 5 mois, contre moins de 82 000 sur toute l'année 2019).

Les chiffres de la FNMF

Les mutuelles ont été précurseurs pour rendre accessible la psychothérapie : dès le printemps 2021,

GRUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre



Sources : Mutualité Française (<https://www.mutualite.fr/>) ; Ministère de la Santé et des Solidarités (<https://monpsy.sante.gouv.fr/>) ; L'Assurance maladie (« MonPsy » | ameli.fr | [Médecin](https://medecin.fr)) ; Santé Psy Étudiant (<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>) ; Santé Publique France (<https://www.santepubliquefrance.fr/>) ;

